

**Au-delà de l'analyse et des recommandations générales de la [Plateforme Française Dette et Développement](#) (PFDD), à retrouver ici<sup>1</sup>, notre collectif a souhaité mettre la question des inégalités de genre plus au cœur de son travail. L'objectif étant ici de mieux comprendre comment les enjeux de dette, de genre et de droits humains sont intrinsèquement liés et quelles propositions spécifiques à ces enjeux peuvent être formulées de manière non-exhaustive.**

En pleine explosion des services de dette des pays du Sud suite à la pandémie, à l'invasion de l'Ukraine et la dépréciation des monnaies, les pays du Sud luttent de plus en plus pour rembourser leurs dettes. Leur dilemme : assurer le service de leurs dettes ou aider leur population. 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui consacrent plus de dépenses aux paiements d'intérêts qu'à l'éducation ou à la santé<sup>2</sup>. Autre chiffre : en 2021, les pays à revenu faible et intermédiaire ont consacré 27,5 % de leur budget au service de la dette, soit près de 12 fois le montant consacré à la protection sociale<sup>3</sup>.

Parmi les victimes de cet endettement insoutenable dans les pays du Sud, ce sont les femmes et les filles qui sont les plus durement touchées. La dette doit en effet être pensée au sein de rapports sociaux et notamment au regard du genre. Selon Camille Bruneau<sup>4</sup>, militante féministe et spécialiste des enjeux de genre et de dette, il faut comprendre que le patriarcat « se base sur la séparation entre les activités dites « productives » et celles dites « non-productives » ou « reproductives ». Ces dernières [étant] socialement dévalorisées et assignées aux femmes. Le système économique dominant repose tout autant sur cette séparation : l'accumulation du capital (bénéficiant principalement à des hommes riches) est entretenue grâce à du travail sous-payé ou gratuit effectué par une écrasante majorité de femmes, « naturellement » vouées aux tâches de soins, de soutien, de services : le travail de « care ». » Ainsi « en cas de crise économique (en général liée aux dettes), leur statut marginal sur le marché du travail signifie qu'elles sont les premières concernées par les licenciements ou la précarisation des emplois. Elles sont aussi les premières à pallier le retrait de l'État social, vu leur assignation prioritaire au travail domestique (...). Comme elles sont moins bien placées pour faire face aux crises, elles sont d'autant plus sujettes à l'exploitation ».

Selon Penelope Hawkins et Marina Zucker-Marques<sup>5</sup> les conséquences du surendettement sur les inégalités de genre peuvent se voir en deux temps. D'une part, pendant la phase d'acquisition de la dette, l'augmentation du fardeau de la dette limite le progrès social par le fait que les paiements du service de la dette entrent en concurrence avec les rares dépenses fiscales destinées à investir dans

---

<sup>1</sup> <https://dette-developpement.org/Une-nouvelle-crise-internationale-d-insoutenabilite-de-la-dette-etat-des-lieux>

<sup>2</sup> Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et al., « A world of debt: a growing burden to global prosperity », juillet 2023.

<sup>3</sup> Jo Walker et al., Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2022 (Oxford, Oxfam et Development Finance International, 2022).

<sup>4</sup> <https://www.cadtm.org/La-farce-de-la-prise-en-compte-du-genre-une-grille-de-lecture-feministe-des>

<sup>5</sup> « Hawkins, P., & Zucker-Marques, M. (2024). "3: Debt, Development and Gender". In *Feminism in Public Debt*. Bristol, UK: Bristol University Press. Retrieved Jun 14, 2024, from <https://doi.org/10.51952/9781529237290.ch003>

la santé, l'éducation, l'aide sociale et les infrastructures, des domaines où les dépenses publiques sont vitales pour améliorer les conditions socio-économiques des femmes.

D'autre part en période d'austérité. En effet, on sait depuis longtemps que **l'austérité**, liée à la crise financière, touche les femmes et les filles de manière disproportionnée (Elson, 1993 ; Périvier, 2018 ; Geoghegan et Fois, 2021). Les améliorations durement acquises en matière de dépenses sociales ont tendance à être perdues, ce qui, directement ou indirectement, contribue à accroître les inégalités entre les hommes et les femmes en rendant les femmes plus vulnérables à la réduction des prestations sociales, de la protection sociale et des possibilités d'emploi notamment en raison des conditionnalités comme celles du FMI<sup>6</sup>. En effet, les premiers secteurs qui souffrent généralement des coupes budgétaires sont l'éducation, la santé et les soins (Kentikelenis et Stubbs, 2023), où les femmes sont surreprésentées en tant que bénéficiaires et travailleuses. Plus largement les coupes budgétaires dans les services publics ont des répercussions très disproportionnées selon le genre, principalement en cela qu'elles exacerbent la pauvreté et l'exclusion des femmes et des filles qui doivent aussi prendre en charge davantage de soins et de travaux domestiques non rémunérés.

Si l'on reste sur l'exemple du FMI, en janvier 2024, le FMI a publié sa "Note d'orientation intermédiaire sur l'intégration du genre", dans lequel la « dette » n'est pas une seule fois citée. Le document précise que « les services du FMI examineront également de manière approfondie comment les chocs et les tendances, les politiques fiscales, monétaires et financières, et les réformes structurelles peuvent avoir des impacts différenciés sur les hommes et les femmes et, par conséquent, réduire ou exacerber les écarts entre les sexes" (FMI, 2024 : 9). Pourtant comme le rappelle Juan Pablo Bohoslavsky et Mariana Rulli, « cette évaluation de l'impact sur le genre des conditionnalités du FMI n'a jamais lieu ».

Enfin, si l'on devait rajouter un troisième temps, on pourrait évoquer les réponses internationales pour faire face aux crises de la dette dans lesquelles les inégalités de genre ne sont pas ou peu intégrées pour faire face à la crise.

L'endettement insoutenable dans les pays du Sud et la transversalité du genre sont interconnectés, avec des implications significatives pour le développement durable, l'équité sociale et la justice économique. C'est pour toutes ces raisons qu'il convient de lutter contre les inégalités de genre tout en prévenant et luttant contre l'insoutenable de la dette des pays du Sud, notamment en :

- ❖ Annulant des dettes par tous les créanciers, y compris privés et multilatéraux, afin de ramener les dettes à un niveau permettant de satisfaire les droits fondamentaux et les besoins essentiels des populations, pour tous les pays qui en font la demande, y compris les pays à revenu intermédiaire.
- ❖ Intégrant la perspective de genre dans les négociations pour l'annulation de la dette afin de prendre en compte et d'atténuer les impacts négatifs des accords de restructuration sur les femmes.
- ❖ Soutenant, par tous les moyens, le secteur public et les systèmes de santé publique, dans les pays du Sud, présentant un double avantage pour les femmes : en tant que citoyennes pour

---

<sup>6</sup> The Care Contradiction : The IMF, Gender and Austerity", ActionAid International et Public Services International, Octobre 2022. Disponible en ligne : <https://actionaid.org/publications/2022/care-contradiction-imf-gender-and-austerity>

accéder à de meilleures conditions de soins de santé et, en tant qu'employées pour davantage d'opportunités d'emploi.

- ❖ Créant un mécanisme multilatéral permanent et indépendant de règlement de la dette souveraine, sous l'égide des Nations unies, qui offre une résolution juste, transparente, complète et rapide de la dette, et qui intègre une perspective de genre et contribue à l'atteinte des recommandations issues des conclusions agréées de la 68ème édition de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unis.
- ❖ Dépassant les traditionnelles Analyses de Soutenabilité de la Dette du FMI aujourd'hui centrées sur la capacité de remboursement d'un pays pour prendre en compte la question de savoir si le niveau de dette et son service, avec les conseils de l'ONU et de la société civile, compromettraient les ressources fiscales minimales dont dispose l'État pour garantir le respect des droits de l'homme et du droit au développement, une justice économique équitable sensible au genre y compris l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre.
- ❖ Éliminant les conditionnalités dans les initiatives d'allègement de la dette et les dispositifs de restructuration de la dette qui risquent d'exacerber les inégalités de genre.
- ❖ Exigeant auprès des institutions financières internationales, la réalisation d'évaluations d'impact de leurs prêts et réformes tenant compte de la dimension de genre.

Pour aller plus loin, nous ne pouvons que vous conseiller la lecture du livre « Feminism in public debt – A human rights approach » (2024) co-édité par Juan Pablo Bohoslavsky et Mariana Rulli aux éditions Bristol University Press, disponible en accès libre en anglais<sup>7</sup> et en espagnol<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> <https://bristoluniversitypressdigital.com/edcollbook-oa/book/9781529237290/9781529237290.xml>

<sup>8</sup> [https://www.editorial.unlp.edu.ar/derechos\\_humanos/deuda-feminista-22052](https://www.editorial.unlp.edu.ar/derechos_humanos/deuda-feminista-22052)